

**VILLE DE MONTBELIARD  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**Séance du 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 5 décembre 2025.

**Etaient présents :**

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY,  
Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET,  
M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE,  
Adjoint  
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi  
PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD,  
M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Marie-Rose GALMES,  
M. Patrick TAUSENDREUND, M. Mehdi MONNIER, Mme Brigitte  
JACQUEMIN, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET,  
Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT,  
Conseillers Municipaux

**Etaient excusés :**

Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER  
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER  
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD  
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

**Etaient absents :**

M. Olivier GOUSSET  
Mme Hélène MAITRE-HENRIET

**Secrétaire de séance :** M. Alexandre GAUTHIER

**OBJET**

**CITE EDUCATIVE - PROGRAMME 2025 – VERSEMENT D'UNE  
SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE  
POUR LA VILLE (AFEV)**

Cette délibération a été affichée le : 17 décembre 2025

**DELIBERATION N° 2025-15.12-22**

**CITE EDUCATIVE - PROGRAMME 2025 - VERSEMENT D'UNE  
SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE  
POUR LA VILLE (AFEV)**

**Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :**

L'action « *mentorat / tutorat* », inscrite au programme 2025 de la Cité éducative, portée par l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), requiert le versement d'une subvention communale.

Pour mémoire, deux types de mentorat sont possibles :

- Le mentorat étudiant, comme son nom l'indique, repose sur l'intervention individuelle d'étudiants auprès de jeunes élèves, 2 h par semaine, à domicile (en présence des parents) ou dans un tiers-lieu.  
Il vise à aider l'élève dans ses difficultés liées aux apprentissages et à la réussite scolaire. Ce faisant, il joue sur des leviers tels que l'aide aux devoirs, les sorties culturelles, la découverte de la ville, la pratique de la langue française (pour les élèves allophones), l'orientation, la découverte de l'université par la relation avec le mentor ;
- Les mentors bénévoles peuvent aussi être des lycéens, mineurs, et dans ce cas les 2 heures hebdomadaires de rencontres ont lieu dans un cadre collectif (plusieurs binômes de mentors et mentorés), en dehors des heures de cours et en présence d'un référent de l'AFEV.

Toutes les actions de l'AFEV permettent de raccrocher les élèves à leur scolarité, de leur (re)donner confiance en leurs capacités et, parfois, de réduire la distance qui peut exister entre les parents et le système scolaire.

A Montbéliard, l'AFEV concentre ses capacités de prise en charge (plus ou moins 40 élèves par an) dans le quartier de la Petite-Hollande. Comme évoqué précédemment, deux types d'accompagnement sont proposés :

- Mentorat étudiant à domicile, individuel, en présence de la famille ou dans un tiers-lieu, 2 heures par semaine ;
- Mentorat lycéen collectif, dans les locaux du collège Lou Blazer, 2 heures par semaine. Les élèves de CM2 des écoles André Bouloche, Petit-Chênois ou Coteau Jouvent, pris en charge par des lycéens, peuvent ainsi se familiariser avec leur futur collège.

L'action de l'AFEV sur le territoire communal requiert un budget total de 40 000 €, qui permet notamment de financer le poste de coordinatrice, chargée de recruter et d'accompagner quotidiennement les mentors bénévoles.

30 000 € sont financés directement par la Cité éducative, complétés par une subvention communale de 10 000 €.

Après avis de la commission compétente, dans le cadre du programme Cité éducative de l'année civile 2025, le Conseil Municipal verse une subvention de 10 000 € à l'AFEV, pour la mise en œuvre de l'action « *Mentorat/Tutorat* ».

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

**- ADOpte -**

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



*Marie-Noëlle Biguinet*

**Marie-Noëlle BIGUINET**

Déposée en Sous-Préfecture le : 17 décembre 2025